

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 11525

Numéro SIREN : 432 173 854

Nom ou dénomination : "AGENCE GRAND PUBLIC"

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2018 sous le numéro de dépôt 72980



20180729802017

DATE DEPOT : 01/08/2018

N° DE DEPOT : 72980

N° GESTION : 2000B11525

N° SIREN : 432173854

DENOMINATION : "AGENCE GRAND PUBLIC"

ADRESSE : 34 rue des Bourdonnais 75001 Paris

MILLESIME : 2017

AGENCE GRAND PUBLIC

Société par Actions Simplifiée au capital de 38.112,70 euros
Siège social : 34 rue des Bourdonnais – 75001 PARIS
R.C.S. PARIS B 432 173 854

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 29 JUIN 2018

et du tribunal
de Commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

01 AOUT 2018

So

L'an deux mille dix huit,
Le 29 juin,
A 17h30,

Le sous-signé, Laurent SABLIC, président de LUCIE SAS, actionnaire unique de la Société par Actions Simplifiée « AGENCE GRAND PUBLIC » rappelle que la réunion porte sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Examen et approbation des comptes annuels dudit exercice,
- Affectation des résultats,
- Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Pouvoir pour formalités.

Puis il rappelle que le rapport de gestion, le rapport spécial, les comptes annuels ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés à l'actionnaire unique dans les délais légaux.

Il est ensuite fait lecture du rapport de gestion et du rapport.

Puis, l'actionnaire unique prend les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, pris connaissance des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations qu'ils concernent et résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus au Président de sa gestion.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 s'élevant à la somme de **154 051 €** comme suit :

- Dividende revenant à l'actionnaire unique 154.051 €

Il sera mis en paiement le 30 juin 2017 au plus tard.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, l'actionnaire unique générale constate :

- Qu'il a été versé la somme de 140.546 € de dividendes à l'actionnaire unique LUCIE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Qu'il a été versé la somme 129.229 € de dividendes à l'actionnaire unique LUCIE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015
- Qu'il a été versé la somme de 70.000 € de dividendes à l'actionnaire unique au titre de l'exercice 2014

QUATRIEME RESOLUTION

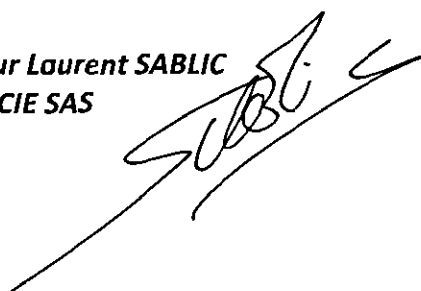
L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, approuve ledit rapport et les conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce qui y sont énoncées.

DERNIERE RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées

De tout ce que dessus, l'actionnaire unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Laurent SABLIC
Pour LUCIE SAS



AGENCE GRAND PUBLIC

Société par Actions Simplifiée au capital de 38.112,70 euros
Siège social : 34 rue des Bourdonnais – 75001 PARIS
R.C.S. PARIS B 432 173 854

DECISIONS DES ASSOCIES DU 29 JUIN 2018

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

Monsieur Laurent SABLIC, Président de la société Agence Grand Public, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, soumet à votre examen les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et a établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous avons convoqué afin de :

- vous exposer l'activité de la société Agence Grand Public au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les résultats de cette activité, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats de la société Agence Grand Public.

Conformément à la loi et aux statuts de la société, nous avons tenu à votre disposition dans les délais prescrits tous les documents nécessaires à votre information.

* *
*

1. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de notre société, soumis à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

L'exercice social a été clôturé le 31 décembre 2017 avec les résultats suivants :

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaire net de la société reste stable, s'établissant à 2.090.428 Euros. Ce chiffre d'affaires est principalement constitué par la production de services vendue.

Au cours de ce même exercice, la production stockée ressort à 70.000 Euros et autres produits à 7.485 Euros.

Compte tenu de ce qui précède, les produits d'exploitation de l'exercice écoulé ressortent à la somme de 2.261.750 Euros contre 2.448.328 Euros au cours de l'exercice précédent.

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a supporté des charges d'exploitation pour un montant de 1.952.086 Euros contre 2.167.913 Euros au cours de l'exercice précédent, donc en légère hausse.

En conclusion, le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ressort positif à 215.827 Euros contre un résultat positif de 216.015 Euros au cours de l'exercice précédent.

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société n'a pas enregistré de produits financiers ;

En revanche, au cours de l'exercice écoulé le montant des charges financières se sont réduites à 12.437 Euros contre 16.842 Euros au cours de l'exercice précédent ;

En l'absence de produits financiers, le résultat financier de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ressort négatif à <12.437> Euros .

- Compte tenu de tout ce qui précède, le résultat courant avant impôts de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ressort positif en légère hausse à 203.390 Euros contre un résultat positif de 199.173 Euros au cours de l'exercice précédent.
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a enregistré 4.180 Euros de produits exceptionnels et 2.655 Euros de charges exceptionnelles.

En conséquence, le résultat exceptionnel de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ressort positif à 1.525 Euros.

En conclusion, l'exercice clos le 31 décembre 2017 se traduit par un bénéfice de 154.051 Euros contre 140.546 Euros au cours de l'exercice précédent.

2. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

- Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Malgré le contexte économique et les contraintes juridiques liées aux calendriers électoraux, l'activité de l'Agence Grand Public s'est maintenue à un niveau satisfaisant, qui lui permet d'enregistrer un résultat bénéficiaire.

La société a transféré ses locaux et procédé à des embauches, ce qu'affichent clairement les progrès réalisés et une volonté de développer, diversifier les chantiers de prospection et réalisations.

- Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Les difficultés sont inhérentes au contexte économique, politique et social que l'Agence connaît bien et maîtrise de mieux en mieux.

- Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

3. MODIFICATIONS APPORTÉES AU MODE DE PRÉSENTATION DES COMPTES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

NEANT

4. DIVIDENDES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES (ART. 243 BIS C.G.I.)

Exercice	Dividende versé	Abattement fiscal	
		Eligible	Non éligible
2016	140.546 €		
2015	129.229 €		
2014	70.000 €		

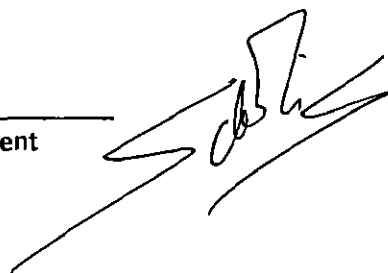
5. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

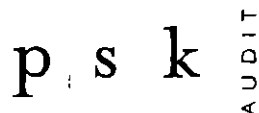
Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dégage, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, un bénéfice de 154.051 Euros que nous vous invitons à distribuer à l'associée unique, la société Lucie SARL.

* *
*

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugeriez utiles et vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont présentées.

Le Président





SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

AGENCE GRAND PUBLIC

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 38.112 €uros
Siège Social : 34, rue des Bourdonnais
75001 PARIS

432 173 854 R.C.S. PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société AGENCE GRAND PUBLIC relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Indépendance

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé sur l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,
Le 8 JUIN 2018

PSK AUDIT
Stéphane KUPERBERG
Commissaire aux comptes





AGENCE GRAND PUBLIC

(précédemment dénommée CAMPANA ELEB SABLIC)

Siret : 432 173 854 00030

PLAQUETTE

Exercice comptable du 01/01/2017 au 31/12/2017

Bilan Actif

CAMPANA ELEB SABLIC

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Édition du 20/06/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	925 837		925 837	925 837
Autres immobilisations incorporelles	120 000		120 000	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 045 837		1 045 837	925 837
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel		14 652	(14 652)	(2 814)
Autres immobilisations corporelles	164 280	27 828	136 452	133 869
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	164 280	42 480	121 800	131 055
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	5 000		5 000	5 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				3 791
Autres immobilisations financières	31 600		31 600	35 945
TOTAL Immobilisations financières :	36 600		36 600	44 736
ACTIF IMMOBILISÉ	1 246 717	42 480	1 204 237	1 101 628
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				50 000
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				50 000
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 094 433		1 094 433	1 099 537
Autres créances	421 504		421 504	479 391
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 515 937		1 515 937	1 578 928
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 888		2 888	139
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	2 888		2 888	139
ACTIF CIRCULANT	1 518 825		1 518 825	1 829 067
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	2 765 542	42 480	2 723 063	2 730 695

Bilan Passif

CAMPANA ELEB SABLIC

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 20/06/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N)	Net (N-1)
	31/12/2017	31/12/2016
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 38 112	38 112	38 112
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	3 811	3 811
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 885	4 885
Report à nouveau	973 994	973 994
Résultat de l'exercice	154 050	140 546
TOTAL situation nette :	1 174 853	1 161 349
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	1 174 853	1 161 349
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	745 647	521 080
Emprunts et dettes financières divers		6 480
TOTAL dettes financières :	745 647	527 560
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408 525	665 117
Dettes fiscales et sociales	394 038	376 669
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	802 562	1 041 786
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 548 209	1 569 346
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	2 723 063	2 730 695

Compte de Résultat (Première Partie)

CAMPANA ELEB SABLIC

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 20/06/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N)	Net (N-1)
			31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 090 428		2 090 428	2 328 376
Chiffres d'affaires nets	2 090 428		2 090 428	2 328 376
Production stockée			70 000	(78 000)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits			7 485	11 374
			2 167 913	2 261 750
PRODUITS D'EXPLOITATION				
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 014 287	1 307 641
TOTAL charges externes :			1 014 287	1 307 641
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			29 714	5 689
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			587 422	494 767
Charges sociales			287 467	217 986
TOTAL charges de personnel :			874 890	712 753
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			24 159	12 276
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			24 159	12 276
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			9 037	7 376
			1 952 087	2 045 735
CHARGES D'EXPLOITATION				
			215 826	216 015
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CAMPANA ELEB SABLIC

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 20/06/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N)	Net (N-1)
	31/12/2017	31/12/2016
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	215 826	216 015
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	12 437	16 842
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	12 437	16 842
RÉSULTAT FINANCIER	(12 437)	(16 842)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	203 390	199 173
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 180	2 321
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	4 180	2 321
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 655	8 264
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 258
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	2 655	11 522
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 525	(9 201)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	50 864	49 426
TOTAL DES PRODUITS	2 172 093	2 264 071
TOTAL DES CHARGES	2 018 043	2 123 625
BÉNÉFICE OU PERTE	154 050	140 546

Règles & Méthodes Comptables

CAMPANA ELEB SABLIC

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 20/06/18
Tenue de compte EURO

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations

CAMPANA ELEB SABLIC

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 20/06/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	925 837		120 000
TOTAL Immobilisations incorporelles :	925 837		120 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	90 692		11 945
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	86 099		2 959
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL Immobilisations corporelles :	176 791		14 904
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	5 000		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	39 736		
TOTAL Immobilisations financières :	44 736		
TOTAL GÉNÉRAL	1 147 364		134 904

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			1 045 837	
TOTAL Immobilisations incorporelles :			1 045 837	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			102 637	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		27 416	61 642	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		27 416	164 280	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			5 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		4 345	31 600	
TOTAL Immobilisations financières :		4 345	36 600	
TOTAL GÉNÉRAL		31 761	1 246 717	

Amortissements

CAMPANA ELEB SABLIC

Période du 01/01/17 au 31/12/17
 Edition du 20/06/18
 Tenue de compte EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant	Augmentations	Diminutions	Montant
	début exercice	dotations	reprises	fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	2 814	11 837		14 652
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	42 922	12 322	27 416	27 828
Emballages récupérables et divers				
TOTAL Immobilisations corporelles :	45 736	24 159	27 416	42 480
TOTAL GÉNÉRAL	45 736	24 159	27 416	42 480

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements	Amortissements	Amortissements
	linéaires	dégressifs	exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL Immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

État des Échéances des Créances et Dettes

CAMPANA ELEB SABLIC

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 20/06/18
Tenue de compte EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	31 600		31 600
TOTAL de l'actif immobilisé :	31 600		31 600
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 094 433	1 094 433	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	1 625	1 625	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	69 692	69 692	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	350 846	350 846	
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	1 516 596	1 616 696	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL	1 548 196	1 516 596	31 600
----------------------	------------------	------------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	745 647	745 647		
Emprunts et dettes financières divers	(76 046)		(76 046)	
Fournisseurs et comptes rattachés	408 525	408 525		
Personnel et comptes rattachés	16 681	16 681		
Sécurité sociale et autres organismes	90 261	90 261		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	203 550	203 550		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	7 500	7 500		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	76 046	76 046		
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	1 472 163	1 548 209	(76 046)
----------------------	------------------	------------------	-----------------

Charges à Payer

CAMPANA ELEB SABLIC

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 20/06/18

Tenue de compte EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 640
Dettes fiscales et sociales	37 828
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	

TOTAL

46 468

Produits à Recevoir

CAMPANA ELEB SABLIC

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 20/06/18

Tenue de compte EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	160 800

Charges et Produits Constatés d'Avance

CAMPANA ELEB SABLIC

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 20/06/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation		
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL		

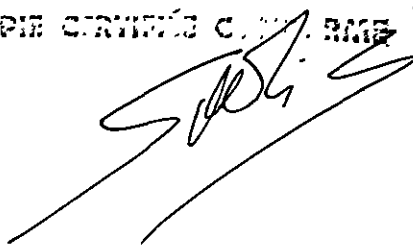
Composition du Capital Social

CAMPANA ELEB SABLIC

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 20/06/18
Tenue de compte EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	2500	15,24
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2500	15,24

POUR COPIE CERTIFIÉE C. M. R. M.



AGENCE GRAND PUBLIC

Liasse fiscale 2017

Exercice comptable du 01/01/2017 au 31/12/2017

Version de travail éditée le 27/04/2018

Certa

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

2018

ADAPTÉ À LA TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FRN° 11084*19
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date de service

Exercice ouvert le .	01/01/2017	et clos le .	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-D B (entreprises de transport maritime), cocher la case .					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case .					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays) :					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	
AGENCE GRAND PUBLIC - SIREN : 432173854	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
34 RUE DES BOURDONNAIS 75001 PARIS	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2017
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
LUCIE	7S1605411
34 RUE DES BOURDONNAIS	
75001 PARIS	

B ACTIVITE

Activités exercées	PRODUCTION AUDIOVISUELLE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	104 463	Bénéfice imposable à 28%	36 880	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	38 120				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% [] Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% []					
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	[]	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies [] Jeunes entreprises innovantes [] Zone franche urbaine [] Pôle de compétitivité [] Entreprise nouvelle, art. 44 septies [] Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies [] Autres dispositifs [] Zone de reconstruction de la défense, art. 44 terdecies [] Société d'investissement immobilier cotée [] Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) [] Plus-values exonérées relevant du taux de 15% []					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA []

Viseur conventionné : []

Identité du déclarant:

Date: 18/04/2018 Lieu: PARIS

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : SABLIC Laurent

Qualité du déclarant : Président

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2018

*Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)*

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case : X

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a
payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽²⁾	e
	f
	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			Montant des sommes versées*			
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
	1	2	3	4	5	6	7

H DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gerance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



Désignation de l'entreprise : <u>AGENCE GRAND PUBLIC - SIPEN : 432173854</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N clos le : <u>31/12/2017</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI	925 837	925 837	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	120 000	120 000	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	164 280	42 480	121 800
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	5 000		5 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	31 600		31 600
	TOTAL (II)	BJ	1 246 717	42 480	1 204 237	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 094 433		1 094 433
	Autres créances (3)	BZ	CA	421 504		421 504
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	2 888		2 888
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	1 518 825		1 518 825	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif *	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 765 542	42 480	2 723 062		
Remoisi : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Classe de réserve de principe : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Désignation de l'entreprise		AGENCE GRAND PUBLIC - SIREN : 432173854		Néant <input type="checkbox"/>
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 112 ..)	DA	38 112	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 811	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours BI	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ	DG	4 885	
	Report à nouveau	DH	973 994	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	154 051	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	1 174 852
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	745 647	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	408 525	
	Dettes fiscales et sociales	DY	394 036	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régular	Produits constatés d'avance (4)	EA		
	TOTAL (IV)	EB		
	TOTAL (V)	EC	1 548 210	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	ED		
		EE	2 723 062	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IG	1 548 210		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IH	714 331		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032.

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/>	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FE
			FG	2 090 428	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 090 428	FK		FL	2 090 428
	Production stockée *					FM	70 000
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 485
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 014 297
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	29 714
	Salaires et traitements *					FY	587 422
	Charges sociales (10)					FZ	287 467
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	24 159
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
Autres charges (12)					GE	9 037	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 952 086
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	215 827
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	(III)
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	(IV)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	12 437
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	12 437
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-12 437
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	203 390

Désignation de l'entreprise : <u>AGENCE GRAND PUBLIC - SIREN : 432173854</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 180	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 180	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 655	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HI	2 655	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 525	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	50 864	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 172 093	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 018 042	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	154 051	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIY IG	4 180	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HI	1 676	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	IX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC		
		RO		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	479	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles, facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le fonder en annexe) :	Façon N		
	Contraventions / Pénalités fiscales	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	979
	solde cotisations charges sociales			1 676
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		
Régularisation sur CVAE 2014			4 180	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.



Désignation de l'entreprise				AGENCE GRAND PUBLIC				Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations				
					Consécutions à une revalorisation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
INCORP	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	KE	KF		120 000
CORPORELLES	Terrains				KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN	KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP	KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	KT	KU		
	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	KW	KX		11 945
	Matériel de transport *				KY	KZ	IA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	LC	ID		2 959
	Emballages récupérables et divers *				IE	IF	IG		
	Immobilisations corporelles en cours				IH	IJ	IJ		
	Avances et acomptes				IK	IL	LI		
	TOTAL III				LN	LO	LP		14 904
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8V	8T	
Autres participations				8U	8V	8W			
Autres titres immobilisés				IP	IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	IU	IV			
TOTAL IV				IQ	IR	IS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	0H	0J		134 904
CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Revalorisation brute * des immobilisations par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste	par cessons à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IV	C0	D0	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO	IV	IV	IX	1 045 837
CORPORELLES	Terrains				IP	IX	IY	IZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD		ME	MF	
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions			IS	MG		MII	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc. aménagements divers		IU	MI	IV	MO	102 637
			Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR	
			Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU	61 642
			Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA	NB	
Avances et acomptes				NC	ND	NE	NF		
TOTAL III				IV	NG	NI	NJ	164 279	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	0U	M7	0W	
	Autres participations				00	0X	0Y	0Z	5 000
	Autres titres immobilisés				01	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				02	ZE	2F	2G	31 600
	TOTAL IV				03	NJ	NK	2I	36 600
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					04	0K	0L	0M	1 246 716

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

FACTURE N° clos le 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AGENCE GRAND PUBLIC Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 4	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 3		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1 ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL.

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est réservé par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



N° 10172 * 22

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)ADAPTE PAR LE SERVICE DE L'ÉLABORATION
PAR TÉLÉ DÉCÈR

Désignation de l'entreprise <u>AGENCE GRAND PUBLIC</u>										Néant <input type="checkbox"/>						
CADRE A																
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN				
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II PE			PF			PG			PH				
Terrains			PI			PJ			PK			PL				
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ				
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU				
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV			PW			PX			PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD			QE			QF			QG				
	Matériel de transport		QI			QJ			QK			QL				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL			QM			QN			QO					
Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT					
TOTAL III			QU			QV			QW			QX				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			RY			RZ			SA			SB				
			45 736			24 159			27 416			42 475				
			45 736			24 159			27 416			42 475				
CADRE B																
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		N9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob incorporelles TOTAL II		N7		N8		N6		N7		N8		N9		N10		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Inst. gales, agenc et am des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst techniques mat et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport		U8		V9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		N1						N11						N12		
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général des mouvements (NP + NQ + NR)		NW				Total général des mouvements (NS + NT + NU)		NY				Total général des mouvements (NW - NY)		NZ		
CADRE C																
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à évaluer									ZD			ZE				
Primes de remboursement des obligations									SD			SE				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

Formulaire d'application Article 53 A du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		AGENCE GRAND PUBLIC			Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies I) du CGI)	U	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF		
		- financières	UG	UH		
		-- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du CGI					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2042

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : AGENCE GRAND PUBLIC		Néant <input type="checkbox"/>					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	31 600	UV		UW 31 600	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	VX	1 094 433		1 094 433		
	Créance représentative de titres (fraction pour dépréciation) prêts ou remis en garantie * (référé fiscal obligatoire)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 625		1 625		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	69 692		69 692	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	350 846		350 846		
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTALS		VT	1 548 19€	VU	1 516 59€	VV 31 600
RENDUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 4	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	745 647		745 647		
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	408 525		408 525		
Personnel et comptes rattachés		8C	16 681		16 681		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	90 261		90 261		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	8F	203 550		203 550		
	Obligations cautionnées	8G					
	Autres impôts, taxes et assimilés	8H	7 500		7 500		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		8K	76 046		76 046		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8L					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		8M					
Produits constatés d'avance		8N					
TOTALS		8O	1 548 210	8P	1 548 210		
RENDUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	8Q		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	8R		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	8S	24 222	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : AGENCE GRAND PUBLIC		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2017			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (reprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (reprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de la clé d'imputation		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 rectifié D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 206 bis)		XX		979		
	Amendes et pénalités		WJ	979 Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)		17 50 864							
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	Réformes d'imposition pour plus-values et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		- imposées au taux de 0 %		I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions		WN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XR								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1 3° et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (actifs excédentaires)		SW	WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		Y1								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		Y3								
							TOTAL I		WR 205 894	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *		WT								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WL								
Réformes d'imposition pour plus-values et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		- imposées au taux de 0 %		- imposées au taux de 19 %		WV	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		- imputées sur les déficits antérieurs		WJ			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		WP							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WZ							
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		2A		XA			
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *		ZY							
	Majoration d'amortissement *		XD							
	Abutement sur le bénéfice et sur les plus-values	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté et agencés)		K9	Entreprises nouvelles (10 ans)		L2	Autres entreprises nouvelles (art. 44 octies A)		L5
		Fonction de coopération hors CDE (art. 44 octies A)		L6	Soutien investissements multilatéraux (zones art. 38 C)		K3	Zone de reconstruction de la région Île de France		PA
		Z1 - F (art. 44 octies et autres A)		OY	Soutien d'emplois à réintégrer (art. 44 octies A)		IF	Zone franche d'actes de art. 44 octies A)		XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XS								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	XG 26 431		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		Y2								
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	déficit (II moins I)		179 463			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XS) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	179 463		NO			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD



N° 10952 * 20

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2018

ADAPTE POUR LES JEUX D'ENTREPRISES PAR T.F.T.D.F.C.E.R.

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>AGENCE GRAND PUBLIC</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XII et XI du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (= somme K6+YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZI	2 795
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ Ligne WU	↓ Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>AGENCE GRAND PUBLIC</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	973 994	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
						- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précéant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	140 546		Dividendes		ZE	140 546			
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	OF	1 114 540		TOTAL II	Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	973 994			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance						YT	429 220			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8					XQ	189 491			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	82 220			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	61 041			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES					ST	252 318			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZI	1 014 287			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	7 949			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					YZ	21 765			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	29 714			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	438 946			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	170 313			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*						OB	617 692			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*						ZK			%	
	- Numéro de centre agréé*	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Se ou cocher 1 selon 0	ZR	
	- Actes perçus ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octus						RI				
RÉGIME DE GROUPE*	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	179 463	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Impôts	JC			
	Groupe: résultat d'ensemble	JD	217 495	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Impôts	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société fille	JL		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	751605411					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : AGENCE GRAND PUBLIC

Neant

Ⓢ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Ⓣ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % Ⓢ ou 12,80 % Ⓣ	
Gains nets retenus de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies 0 bis du CGI) Ⓢ	
Gains nets retenus de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies 0 du CGI) Ⓢ	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
(1)	(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des des exercices antérieurs (montants restant à deduire à la cloture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J = S + D + F - G - H
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 bis du CGI)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des des exercices antérieurs (montants restant à deduire à la cloture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 10182 * 23 (15)

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D-SD 2018

ADAPTE PAR LE TITRE DES CAUTIONS
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AGENCE GRAND PUBLIC</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *						
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N											
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme									
		taxées à 10 %		taxées à 15 %		taxées à 18 %		taxées à 19 %		taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1									
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2									
TOTAL (lignes 1 et 2)		3									
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés		4									
		5									
TOTAL (lignes 4 et 5)		6									
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7									
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)											
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice		réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année		montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
①		②		donnant lieu à complément d'impôt ③		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		⑤			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



N° 11484 * 19

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE; DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018
ADAPTE A LA TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: <u>AGENCE GRAND PUBLIC</u>		Néant <input type="checkbox"/>
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe		LUCIE 751605411
Exercice ouvert le: <u>01/01/2017</u> et clos le: <u>31/12/2017</u>		Données en nombre de mois 12
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 090 428
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
	TOTAL 1 OX	2 090 428
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	7 485
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	70 000
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Retraites sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
	TOTAL 2 OM	77 485
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats	ON	451 528
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	562 759
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	29 714
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	9 037
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	24 159
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
	TOTAL 3 OJ	1 077 197
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 090 716
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	1 090 716
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	2 090 428
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	16
Période de référence	GY	01/01/2017
	GZ	31/12/2017
Date de cessation	HR	
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs		
Effectif moyen du personnel * :	YP	16
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.



N° 11624 * 18

Formulaire obligatoire
Ann. 38 de l'annexe III au C.G.D.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2018

ANNUAIRE DES SOCIÉTÉS
PAR TÉLÉDÉCLARATION(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [AGENCE GRAND PUBLIC - SIREN : 432173854]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS DU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	2500
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS DU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [SAS] Dénomination [LUCIE]
 N° SIREN (si société établie en France) [751605411] % de détention [100] N° de parts ou actions [2500]
 Adresse : [34 RUE DES BOURDONNAIS]
 [75001] [PARIS]

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] N° de parts ou actions []
 Adresse :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] N° de parts ou actions []
 Adresse :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] N° de parts ou actions []
 Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom complet []
 Nom marital [] % de détention [] N° de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
 Adresse :

Titre (2) [] Nom complet []
 Nom marital [] % de détention [] N° de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
 Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MMF pour Madame ou MIF pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



N° 11695 * 18

Formulaire obligatoire
(art. 364k, 364l, 364m du C.G.D.)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2018

ADAPTE POUR LA TELE-DECLARATION
PAR TELEDEC.FR(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | AGENCE GRAND PUBLIC - SIREN : 432173854

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905		1
Forme juridique		Dénomination	CITEOMIX
N° SIREN (si société établie en France)	809688914	% de détention	
Adresse : 12 RUE LA BRUYERE 75009 PARIS			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NO1



15252*04

DGFIIP N° 2069-RCI-SD 2018
Adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.frFormulaire
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 ou Année :	
Dénomination de l'entreprise : AGENCE GRAND PUBLIC Néant <input type="checkbox"/>	
SIREN de l'entreprise	SIREN : 432173854 PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés Cocher la case <input checked="" type="checkbox"/>	
Groupes de sociétés	Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés : AGENCE GRAND PUBLIC
	SIREN de la société déclarante 432173854
	Dénomination de la société mère : LUCIE
	SIREN de la société mère 751605411
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7 % ²] + [ligne 2 x 9 % ²] + [[ligne 3 x 6 % ²] + [ligne 4 x 9 % ²]] x 10/90 + ligne 5) - (exercices 2016: utilisez le taux de 6% au lieu de 7%) 26 431	
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail	3
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail	4
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

- (1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.
- (2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III – CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	



N° 10234 * 22
Formulaire d'application
l'article 217 A à E
du code général des impôts



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-A-bis-SD 2018

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION
PAR TELEDEFI.FR

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : AGENCE GRAND PUBLIC - SIREN : 432173854

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 13 RUE DE LA BANQUE

Néant

75111 PARIS CEDEX 2

Exercice ouvert le : 01/01/2017

clos le : 31/12/2017

I - RÉINTÉGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E 1	154 051
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)	E 2	51 843
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E 9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z 7	
TOTAL I	E 3	205 894

II - DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E 5	26 431
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe	E X	
Plus-values nettes à long terme	E Y	
	E 6	
	E Z	
	E 7	
	E 8	
	19	

III - RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II F 1

179 462

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I - II)	F 2	179 463
	Déficit (II - I)	F 3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*		F 6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	179 463
	Déficit	F 9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.



N° 10929 * 16

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 B bis 2018

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES@internet.DGFIP
ADAPTÉ POUR LA TRÈS DÉTAILLÉE
PAR T.I.L.I.D.I.C.F.K.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

N°ant

Dénomination de la société :

AGENCE GRAND PUBLIC - SIREN : 432173854

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

Exercice ouvert le : 01/01/2017

clos le : 31/12/2017

I - SUIVI DES DÉFICITS*			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M5	
Déficits imputés		J9	
Déficits reportables		M6	
Déficits nés au titre de l'exercice		H8	
Total des déficits restant à reporter		H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19% ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19% ou à 15%	À 16,5%	À 19% ou à 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> et 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-value nette N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies à l' cours des (1) exercices antérieurs ayant resté à deduire à la clôture du dernier exercice (2)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I a *sexies-0* du CGI, admet, sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.(2) Moins-values à long terme affectées aux titres de SPF non cotées (article 219 I a *sexies-0 bis* du CGI)(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I a *sexies-0* du CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-ad et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

 Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIRET Société intégrée :

Exercice ouvert le :

clos le :

 Néant

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA			FB		
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD			FF		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ		
Autres régularisations (à détailler)	FG			FIH		
TOTAL	FK			FL		
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK	EM			FN		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0% (1)	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0% (1)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-G1) Taux de 19%	GF			GJ		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%		J8			J6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%			E7			E5

 (1) Le taux de 0% s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée :

Exercice ouvert le :

clôt le :

Néant

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	179 463	CB	
Jetons de présence rattachés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Allocations de créance et subventions directes et indirectes non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 septuagies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 quinquies bis) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	CU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote part de droits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la revalorisation d'immobilisations entre le 31.12.80 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Reminération relative à la cession d'immobilisations revalorisées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	179 463	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (5)	Taux de 15%	Taux de 0% (4)	Taux de 19% (5)	Taux de 15%	Taux de 0% (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D2
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	D7	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations revalorisées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	AB	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - AB) ou moins-values (AB-BS) taux de 19%	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-FE) ou moins-values (FE-ED) taux de 15%		B7			B6	
TOTAL plus-values (E) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0%			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F¹, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI) B3

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au même alinéa de l'article 223 F du CGI
(2) Y compris amortissements irréguliers ment diffusés en contrepartie avec les dispositions de l'article 39 B du CGI
(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006 de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0% s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(5) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SII) cédant pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les valeurs s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : AGENCE GRAND PUBLIC - SIREN : 432173854

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01/01/2017

clos le : 31/12/2017

Néant

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5		
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (bénéfice : 2058 A ligne XI ou déficit : 2058 A ligne XI)	6		179 463
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		179 463

⁽¹⁾ pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière créées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



DECLOYER
adapté à la télédéclaration
par TELEOEC.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS

Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

AGENCE GRAND PUBLIC - SIREN : 432173854

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2018

Local

Référence du local	7510100044095911B1201875
Invariant du local	751010004409
Adresse du local	0034 RUE DES BOURDONNAIS Lot 139 60 16 - Bâtiment A, étage 02, entrée 01 75001 PARIS 01
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	PEPIMO 6540
SIREN du propriétaire du local	601733323
Mode d'occupation du local	Local exploité sous un bail unique ayant des surfaces et des utilisations dif
Montant du loyer annuel du local	
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	